

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNAF
Caisse nationale d'allocations familiales

Décision du 1^{er} juillet 2008 portant délégation de signature à caractère financier

NOR : SJSX0830888S

Le directeur de la Caisse nationale des allocations familiales,
Vu l'article R. 224-7 du code de la sécurité sociale ;
Vu l'instruction codificatrice M9-1 relative à la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif ;
Vu la circulaire du ministère délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, du 28 octobre 2005, relative à la publication des décisions ;
Vu la décision de création d'une nouvelle direction des politiques sociale et familiale en date du 11 juin 2008,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente de signature est accordée à M. Ti I Taming (Christian), responsable du département « Echanges et appui à l'implantation de la réglementation » à la direction des politiques familiale et sociale, pour signer les pièces suivantes concernant son département :

- les demandes d'achats de biens ou de service ;
- le service fait pour les biens et les services livrés ;
- les ordres de mission du personnel ;
- les états de frais du personnel.

Article 2

La présente décision annule et remplace la délégation de signature accordée le 10 janvier 2008 à M. Ti I Taming.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2008.

Le directeur,
P. GEORGES

*Le directeur des politiques
familiale et sociale,*
F. MARINACCE

*Le contrôleur général économique
et financier,*
M. PINCHON

Le délégataire,
C. TI I TAMING